

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PROCÈS-VERBAL
QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE

TENUE LE JEUDI 16 JUIN 2011 À 17 h 00
HÔTEL HYATT REGENCY
MONTRÉAL, QUÉBEC

A-94-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Maud Cohen, ing., (la présidente) ouvre la 94^e séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, à 17 h 00. Elle remercie toutes les personnes de leur présence.

A-94-2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du Code des professions (C.P.) et à l'article 32 du *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le Comité exécutif et les Assemblées générales* (Règlement), la 94^e Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a été convoquée par l'intermédiaire de la revue corporative PLAN selon un avis de convocation ensaché dans la livraison d'avril 2011. L'avis de convocation à l'Assemblée générale 2011, dûment signé par la secrétaire de l'Ordre, M^e Caroline Simard, est en outre reproduit au point 2 du cahier de travail remis aux membres à l'entrée de l'Assemblée. La secrétaire de l'Ordre en fait la lecture.

A-94-3 VÉRIFICATION DU QUORUM

En vertu de l'article 33 du Règlement, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. La secrétaire confirme que le quorum requis est dépassé puisque plus de 50 membres sont présents.

La présidente déclare donc l'Assemblée légalement constituée. Elle souhaite la bienvenue à tous et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à leur ordre professionnel. Elle présente les administrateurs et administratrices du 90^e Conseil d'administration, ainsi que les

administrateurs nouvellement élus qui compléteront le 91^e Conseil d'administration en fonction, au terme de la présente assemblée.

Elle souligne en outre la présence des présidents et présidentes des Sections régionales de l'Ordre de même que celle des cadres du Secrétariat; elle les remercie de leur contribution. De plus, la présidente présente nommément les anciens présidents de l'Ordre, tout comme les représentants d'Ingénieurs Canada qui sont présents. Elle invite le président du Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada à s'adresser à l'Assemblée.

Intervention de M. l'ingénieur Brent Smith, président du Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

M. Brent Smith, P. Eng., remercie l'Ordre de l'opportunité qui lui est faite de s'adresser aux membres. Il souligne que l'Assemblée générale annuelle d'Ingénieurs Canada a été couronnée de succès, notamment avec l'aboutissement des travaux sur la synergie dont l'objet était de trouver de meilleures façons de servir les membres constituants d'Ingénieurs Canada et la profession d'ingénieur. Un plan officiel a été établi pour faire progresser les initiatives. M. Smith remercie M. l'ingénieur Zaki Ghavitian pour sa précieuse contribution au travail du groupe. Un autre dossier important à Ingénieurs Canada a été la révision de la stratégie concernant les femmes en génie. Ingénieurs Canada a créé un comité pour jouer un rôle proactif dans l'amélioration du recrutement et de la rétention d'une main-d'oeuvre féminine en génie. En terminant, il remercie le Conseil d'administration et le personnel de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour leur appui soutenu à Ingénieurs Canada.

A-94-4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente déclare qu'elle juge souhaitable qu'un modérateur dirige les débats, car cette façon de faire s'est avérée satisfaisante depuis plusieurs années. Elle fait savoir que M^{me} Nicole Lacelle a accepté d'agir en qualité de modératrice de la présente Assemblée. La présidente la remercie de la seconder et lui cède la parole.

La modératrice remercie la présidente et les membres de l'Assemblée. Elle résume la procédure d'intervention à l'Assemblée, telle que décrite au point 4 du cahier de travail de la présente séance.

La modératrice souligne que l'article 28 du Règlement a été publié *in extenso* dans la revue PLAN en même temps que l'avis de convocation et l'ordre du jour relatifs à cette 94^e Assemblée générale.

La modératrice fait savoir que huit demandes d'inscription ont été transmises au Comité exécutif en vertu de l'article 28 du Règlement. Elle invite ensuite les membres à appliquer cet article du Règlement qui demande, pour l'inscription de chacun des huit sujets, un vote

à la majorité simple. Ces sujets seront inscrits à l'ordre du jour au point 14. M. Gaétan Lefebvre, ing., appuyé par Mme Micheline Bétournay, ing., propose d'intégrer les huit demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La modératrice invite ensuite les membres à appliquer le 2^{ème} alinéa de l'article 28.1 du Règlement qui précise que des sujets peuvent être, en séance, inscrits à l'ordre du jour au point 15. Elle rappelle que l'Assemblée doit appuyer aux deux tiers l'inscription de ces sujets.

Madame Mona Louis-Jean, ing., appuyée par Mme Geneviève Ouellet, ing., formule la proposition suivante :

ATTENDU QUE la mission de l'Ordre est la protection du public;

ATTENDU QUE l'Ordre a créé l'organisme indépendant qui est devenu le Réseau des ingénieurs pour pouvoir se concentrer sur sa mission de protection du public;

JE PROPOSE que l'Ordre n'offre plus de nouveaux services aux membres de l'Ordre, que l'Ordre cède, si c'est possible légalement et à des frais raisonnables, tout contrat de service qu'il fournit dans la mesure où ceux-ci n'entrent pas en compétition directe avec les services offerts par le Réseau; que le Réseau en poursuive l'administration et les négociations futures, lorsqu'il n'est pas possible de céder ces contrats de services au Réseau, que l'Ordre mette fin à ces contrats de services qu'il fournit, si c'est possible, légalement et à des frais raisonnables entre autres sans pénalité, et lorsque qu'il est possible de céder les contrats de services au Réseau, soit de mettre fin légalement et à des frais raisonnables au contrat de services; que l'Ordre honore les contrats de services en cours, mais qu'elle mette fin dès que la durée minimale du contrat arrive à échéance.

La proposition d'inscription à l'ordre du jour est mise aux voix et est rejetée à la majorité, 77 ayant voté pour, 109 ayant voté contre et 2 s'étant abstenus.

M. Giuseppe Indelicato, ing., appuyé par M. Claude Martineau, ing., propose l'adoption de l'ordre du jour mais en y apportant un amendement. Il souhaite que les points 14.5 (augmentation de la cotisation) et 14.6 (transparence) soient traités au point 10 de l'ordre du jour. La modératrice déclare cette proposition irrecevable. M. Giuseppe Indelicato, ing. en appelle de cette décision de la présidente d'Assemblée. L'Assemblée générale se déclare en faveur de la décision de la présidence d'Assemblée, à la majorité. La proposition de modification de l'ordre du jour est rejetée.

Sur proposition de M. Giuseppe Indelicato, ing.
Appuyée par M. Claude Martineau, ing.

A-94-4.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A.

A-94-5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 93^e SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 11 JUIN 2009

La modératrice mentionne que le procès-verbal de la 93^e séance de l'Assemblée générale est inclus au point 5 du cahier de travail remis à tous les membres présents.

La modératrice demande une proposition à l'effet d'approuver la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée générale 2010 et invite les membres à présenter leurs questions ou commentaires.

Mme Micheline Bétournay, ing., appuyée par M. Gaétan Lefebvre, ing., demande le retrait, à la page 16, de la phrase « La présidente de l'Ordre précise avoir déjà répondu à cette question ». Elle soutient que ce n'est pas arrivé. La secrétaire de l'Ordre explique que les débats sont enregistrés et que le procès-verbal est construit en se servant de l'enregistrement, la phrase témoignant du déroulement. Mme Bétournay demande d'obtenir copie de l'enregistrement.

La modératrice met aux voix le procès-verbal de la 93^e séance, qui est adopté à la majorité, sous réserve des vérifications mentionnées précédemment.

Sur proposition de M. Housseem Sfaxi, ing.
appuyée par M. Claude Martineau, ing.

A-94-5.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE le procès-verbal de la 93^e séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec tenue le 11 juin 2010, sous réserve des vérifications de l'enregistrement de la 93^e Assemblée générale.

A-94-6 RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Un rapport sur les suivis des propositions adoptées lors de la 93^e Assemblée générale tenue le 11 juin 2010 est présenté au point 6 du cahier de travail. La secrétaire de l'Ordre mentionne que les suivis de la 93^e Assemblée générale ont été effectués tels qu'ils figurent au cahier de travail de l'Assemblée.

A-94-7

PÉRIODE D'INFORMATION ET DE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

La modératrice souligne que les activités durant l'exercice 2010-2011 seront présentées verbalement par les principaux officiers de l'Ordre. Elle rappelle que le Rapport annuel des activités de l'Ordre est disponible en séance et que ce rapport est en outre publié sur le site Internet de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Par ailleurs, conformément à l'article 36 du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, la secrétaire doit soumettre une copie du relevé du scrutin des élections 2011 à la première séance du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale annuelle des membres qui suivent l'élection. Ces informations sont présentées au point 7 du cahier de travail.

Présentation de la présidente

La modératrice invite la présidente de l'Ordre, M^{me} Maud Cohen, ing., à présenter le rapport des activités de l'Ordre.

La présidente remercie les membres d'être présents en si grand nombre. Elle remercie également les membres du conseil d'administration, ainsi que les présidents des sections régionales et le personnel de la permanence de l'Ordre pour leur travail et leur dévouement durant l'année. Elle souligne que, riche en développements, cette première année de mise en œuvre de la planification stratégique 2010-2015 dont le thème est de restaurer la confiance a démontré le dynamisme de l'Ordre.

En ce qui concerne l'encadrement de la profession, elle mentionne que les ingénieurs du Québec ont toujours eu le privilège de bénéficier d'un très haut taux de confiance de la population, un lien de confiance qui honore l'Ordre et la profession. Toutefois, dans un environnement qui est en constante évolution, il faut ajuster les moyens mis en place afin de maintenir cette confiance et remplir le mandat de protection du public. Elle rappelle le rôle essentiel du bureau du syndic qui a reçu plus de 400 demandes d'enquêtes comparativement à quelques 80 auparavant. Dans un contexte où les enquêtes sont non seulement plus nombreuses, mais aussi plus complexes, le conseil d'administration a demandé à la direction générale de l'Ordre, de concert avec le bureau du syndic, de revoir les méthodes de travail, mais aussi de se doter des moyens nécessaires afin de répondre efficacement aux attentes en matière de protection du public. L'accent doit être mis sur la prévention et l'information auprès des membres.

La présidente de l'Ordre ajoute qu'un meilleur encadrement de la profession passe aussi par la révision de la *Loi sur les ingénieurs*, notamment pour suivre l'évolution du génie et encadrer davantage la profession. La formation continue obligatoire des ingénieurs est également de nature à fournir une meilleure pratique chez les membres. En vigueur depuis avril 2011, ce règlement formalise l'obligation pour tous les membres de maintenir et approfondir leurs compétences. Ce faisant, le règlement contribue au développement

professionnel des membres et dans une plus large mesure, à la protection du public. Il s'agit là d'un autre geste concret démontrant la détermination des ingénieurs à maintenir la confiance de la population.

En ce qui concerne la gouvernance, l'Ordre souhaite donner l'exemple en tant qu'organisation. Le conseil d'administration a donc entrepris une révision de son mode de fonctionnement à la lumière des meilleures pratiques de gouvernance. Des modifications concernant, entre autres, le mandat de la présidence et des administrateurs de l'Ordre ont déjà été proposées à l'Office des professions. Le conseil d'administration a également adopté des modifications importantes en ce qui concerne le fonctionnement par comités. D'autres travaux auront lieu durant la prochaine année afin de s'assurer de doter l'Ordre d'une saine gouvernance et de bons processus décisionnels.

Au chapitre des affaires publiques, l'Ordre a décidé de participer activement aux grands débats de société. L'opinion de l'Ordre est davantage recherchée, écoutée et respectée. Les récentes interventions portant sur l'éthique et la déontologie, les gaz de shale, l'octroi de contrats de surveillance dans les municipalités et sur les dossiers d'infrastructures sont de beaux exemples d'activités d'affaires publiques. D'ailleurs, toutes les recommandations faites par l'Ordre ont été reprises dans le rapport du BAPE portant sur les gaz de shale. L'Ordre souhaite poursuivre sur cette lancée et continuer d'accroître ses activités dans les domaines qui interpellent la profession et l'ensemble de la société.

La présidente souligne également que la promotion auprès de la relève demeure au centre des préoccupations. L'Ordre a continué d'investir dans des campagnes auprès des jeunes et de leurs parents pour inciter les étudiants, dès le secondaire, à choisir une carrière en génie. Elle ajoute que la relève passe aussi par l'intégration des professionnels formés à l'étranger : ces ingénieurs constituent près de 10% du membership et représentent 30% des nouvelles demandes d'admission. L'Ordre attache une très grande importance à ce que ces personnes qui ont choisi de vivre et travailler au Québec réussissent à s'intégrer, tant à la profession qu'au marché du travail. Aujourd'hui, l'Ordre est un leader dans l'intégration des professionnels formés à l'étranger, que ce soit au niveau des initiatives prises ou des résultats obtenus. Grâce aux professionnels formés à l'étranger, on peut assurer une croissance du membership au Tableau de l'Ordre.

En terminant, la présidente mentionne qu'afin de valoriser la profession et donner à l'ingénieur la place qui doit être la sienne dans la société, il existe de nombreux aspects de la profession qui méritent d'être mis en valeur aux yeux de l'opinion publique et des pouvoirs publics. C'est dans cette optique, qu'un projet de valorisation de la profession sera présenté à l'Assemblée générale au point 11 du cahier de travail.

Présentation du directeur général

La modératrice invite le directeur général, M. l'ingénieur André Rainville à présenter son rapport.

Le directeur général indique que l'année qui se termine, soit l'an un de la planification stratégique 2010-2015, a été ponctuée par la transformation du bureau du syndic, le plan d'intervention en éthique et déontologie, les travaux devant conduire à la révision de la Loi sur les ingénieurs et les interventions de l'Ordre sur la place publique. Il mentionne que la mise en œuvre d'un plan stratégique aussi ambitieux devait s'accompagner d'une structure organisationnelle adéquate et de la mise en œuvre de solutions innovantes. À cet égard, plusieurs directions de l'Ordre, incluant les affaires professionnelles et le bureau du syndic, ont subi d'importantes transformations au cours de la dernière année. La transformation du bureau du syndic s'est traduite par la création de sept nouveaux postes qui ont été pourvus au cours de l'année : l'équipe compte déjà vingt-et-un employés, ce qui lui permet de faire face au nombre croissant de demandes d'enquêtes. Le bureau du syndic assume par ailleurs une nouvelle fonction au niveau de la prévention. La très populaire ligne directe 1-877-ÉTHIQUE mise en place pour répondre aux questions d'éthique et de déontologie soumises tant par les membres que par le grand public, est un très bon exemple d'innovations marquées en terme de prévention.

Le directeur général explique que le service de surveillance de la pratique illégale a aussi eu une croissance du nombre de demandes ou de plaintes. Plus de 90 nouvelles enquêtes sont présentement en cours. Afin de permettre une plus grande collaboration et une synergie des compétences, la surveillance de la pratique illégale relève maintenant de la direction des affaires juridiques, une réorganisation logique qui devait se traduire par une efficacité accrue au niveau du traitement des demandes d'enquêtes.

Aux affaires professionnelles, direction également touchée par la réorganisation, le service de l'admission et celui du soutien aux nouveaux membres ont été fusionnés pour offrir un service intégré d'accompagnement aux candidats de la demande d'admission à l'obtention du permis d'ingénieur. C'est également dans cette optique d'accompagnement et de soutien que le « Guide du nouvel ingénieur » a été développé.

En ce qui concerne le développement professionnel, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs*. Le règlement formalise l'obligation pour les ingénieurs de mettre à jour leurs compétences dans une perspective de développement professionnel et de protection du public. Afin de développer des programmes de cours spécifiques à l'exercice de la profession et de soutenir les membres dans leur parcours de formation, la direction du développement professionnel a été créée.

Au chapitre des changements organisationnels, figure le tout nouveau site de l'Ordre, un projet d'envergure structurant et mobilisateur qui a nécessité la collaboration de tous et qui soutient les grandes orientations du plan stratégique pour le développement de nombreux services en ligne.

Le directeur général fait également état de dossiers non-prévus qui ont surgit au cours de l'année et ont exigé des interventions. D'abord, les dossiers de l'assurance médicaments et de l'assurance responsabilité professionnelle ont exigé la recherche de nouveaux partenaires pour offrir aux membres un régime collectif d'assurance médicaments. Compte tenu que la loi québécoise sur l'assurance médicaments stipule que l'Ordre doit s'assurer qu'un tel régime soit offert à ses membres, l'Ordre a tout mis en œuvre pour négocier puis signer un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de ce service. L'Ordre a également mis de l'avant un projet de régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle afin que les membres bénéficient d'une meilleure couverture et d'un prix davantage concurrentiel sur le marché.

Le directeur général souligne que toute l'équipe de l'Ordre a fourni un effort considérable durant l'année pour arriver à atteindre les objectifs fixés. Les employés permanents, temporaires et contractuels investissent considérablement d'énergie et de conviction à l'accomplissement de la mission. La protection du public leur tient à cœur. Il remercie les instances, les bénévoles et les gestionnaires pour le soutien professionnel qu'ils manifestent constamment.

Présentation du vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre

La modératrice invite le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau, à présenter son rapport.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre présente les résultats financiers de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Il indique que la version intégrale des états financiers figure à la fin du rapport annuel. Les états financiers ont été vérifiés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, sous la responsabilité de M. Éric Bergeron, comptable agréé.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre mentionne qu'il compte limiter sa présentation aux principaux résultats du fonds d'opérations courantes, la quasi-totalité des activités de l'Ordre y étant effectuées. En comparant les résultats avec l'année précédente, l'état des produits et des charges indique que les revenus totaux s'élèvent à 19 346 100\$, soit une augmentation de 1 241 600\$. Il indique que l'écart est principalement expliqué par une hausse des revenus de cotisation de près de 426 000\$, liée à une augmentation du nombre de membres, à une augmentation de la cotisation de 5\$ qui avait été votée à l'assemblée générale de 2009 et à une hausse des revenus de 471 000 \$ liée à l'émission des permis, à l'admission et aux frais d'examens et finalement à une hausse des revenus de publicités et de publications de 460 000\$ due, entre autres, au nouveau site d'offres d'emplois.

En ce qui concerne les charges, elles totalisent 19 289 900\$, soit une augmentation de 2 086 600\$ par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique principalement par la mise en œuvre du plan stratégique 2010-2015, notamment par une augmentation de la

masse salariale de 1 222 000\$ résultant de l'embauche de ressources humaines additionnelles principalement au bureau du syndic, dont le personnel a augmenté de 50% au cours de la période. Par ailleurs, il mentionne une hausse des honoraires professionnels de 428 000 \$, découlant principalement du manque de personnel au sein de la direction des services juridiques, de projets spéciaux comme la révision de la Loi sur les ingénieurs et de litiges de différentes natures. Finalement, des charges locatives additionnelles totalisant 139 000\$ s'ajoutent à ces montants, en raison de l'agrandissement des locaux nécessaires à la transformation du bureau du syndic.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre souligne qu'en comparant les résultats avec le budget adopté, les revenus réels sont globalement supérieurs de 424 700\$. Au niveau des charges, une économie de 287 900\$ a été réalisée au cours de la période. Le résultat des produits des charges de l'année se traduit par un léger surplus d'opération de 56 200 \$ alors que le budget prévoyait un déficit de 656 400 \$. L'excédent réalisé est donc de 712 600\$ par rapport au budget. Cet écart s'explique d'une part par des revenus additionnels liés à l'émission des permis, à l'admission et aux frais d'examen, mais aussi par la publicité et le site d'offres d'emplois. Des charges relatives aux salaires et aux avantages sociaux ont été moins élevées, en raison notamment du départ de membres du personnel et à des embauches plus tardives, voire même, non encore réalisées. Finalement, il indique que le surplus obtenu est transféré au fonds non affecté.

Il présente le budget 2011-2012 de l'Ordre, tel qu'adopté par le conseil d'administration, et réfère au point 10 du cahier de travail. Il explique que les principaux impacts budgétaires découlent de la finalisation de la transformation du bureau du syndic et du projet de plateforme web, du plan d'intervention en éthique et en déontologie, de la révision de la gouvernance, ainsi que de l'application du nouveau *Règlement sur la formation continue* et le développement professionnel. Les revenus budgétés sont de 22 277 000\$ et se composent principalement de la cotisation professionnelle, pour une proportion d'environ 70% du montant et des revenus d'admissions, d'examens, de permis et d'activités professionnelles pour une proportion de 12%. Au chapitre des dépenses, elles totalisent 21 849 000\$ et se composent principalement des salaires et avantages sociaux dans une proportion de 49%. Ceci découle principalement de l'application de la convention collective, des honoraires professionnels et des frais juridiques. Les produits et les charges prévues résultent en un surplus de 428 000 \$ dont 178 000 \$ doivent être transférés au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, créé par le conseil d'administration. Un montant de 41 000\$ doit être transféré au fonds de prévoyance en conformité avec la politique d'utilisation des surplus. Enfin le solde, soit 208 000 \$ sera appliqué au fonds non affectés.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre termine en remerciant les membres du comité de finances et de vérification pour leur implication soutenue tout au long de l'année.

Intervention de Mme Anca Tismanariu, ing., présidente de la section régionale de Montréal

La modératrice invite Mme l'ingénieure Anca Tismanariu, présidente de la Régionale des ingénieurs de Montréal au cours de l'exercice 2010-2011 à présenter le bilan des activités des sections régionales.

La présidente de la RIM présente le fruit du travail des bénévoles des 15 sections régionales, qui représentent l'Ordre des ingénieurs sur le territoire de la province du Québec. Elle présente un rapport consolidé de l'ensemble des activités des sections régionales, selon qu'il s'agit d'activités professionnelles, culturelles, socio-récréatives ou relatives à la promotion de la profession. Elle rappelle le rôle des sections régionales et mentionne la place prédominante occupée par les activités professionnelles dans la programmation. Elle souligne que les sections régionales ont organisé plusieurs soupers-conférence, formations et visites techniques. Elle indique que les sections régionales essaient de donner aux ingénieurs des occasions de se rencontrer, de se perfectionner en participant aux activités préparées à leur intention et de faire connaître la profession auprès des étudiants du primaire, du secondaire et des collèges. Elle termine en soulignant le temps et l'enthousiasme des bénévoles qui expliquent et démystifient la profession d'ingénieur auprès des jeunes.

A-94-8

PÉRIODE DE COMMENTAIRES

La modératrice invite les membres à émettre, le cas échéant, leurs commentaires eu égard aux présentations ou sur les sujets touchant les activités de l'Ordre, en signifiant leur nom et leur numéro de membre.

La modératrice propose de traiter des commentaires et questions de façon intégrée. Les interventions sont consignées dans le point « Période de questions ».

A-94-9

PÉRIODE DE QUESTIONS

La modératrice invite les membres à intervenir, en signifiant leur nom et leur numéro de membre.

M. Roger Dufresne, ing., demande si, dans le cadre de la révision de la Loi sur les ingénieurs, il y aura une disposition semblable à l'article 188.2.1 du Code des professions afin de traiter des obligations éthiques et déontologiques de l'ingénieur confronté à son statut d'employé et qui est appelé à faire face à l'employeur ou l'actionariat dans le cadre de ses activités professionnelles. Il souligne qu'au Colloque de l'Ordre, il a été mentionné qu'il n'y avait pas de jurisprudence concernant cette disposition légale. La présidente explique que la disposition du Code des professions est nouvelle et qu'il y a donc absence de jugements. La syndique explique la teneur de l'article 188.2.1 du Code des professions à l'effet que toute personne qui sciemment tolère, encourage ou promet un non-respect du Code de déontologie est passible d'amendes quotidiennes qui varient entre 3000\$ et

40 000\$. Elle invite les membres à faire connaître cette disposition légale à leur employeur et à signaler à l'Ordre toute situation où l'ingénieur se verrait empêché d'appliquer son Code de déontologie.

Mme Mona Louis-Jean, ing., remercie l'Ordre de tenir l'Assemblée générale à 17h00, ce qui permet à davantage de membres d'y assister.

Mme Micheline Bétournay, ing., s'enquiert des raisons pour lesquelles ce serait l'immigration qui assurerait la croissance du « membership » au Tableau de l'Ordre. La présidente indique qu'il y a environ 2000 personnes qui quittent le Tableau annuellement alors que 2000 nouveaux diplômés des écoles d'ingénierie du Québec y accèdent, ce qui signifie que la profession stagnerait s'il n'y avait pas les quelques 1000 à 1200 professionnels formés à l'étranger présentant des demandes d'admission.

Mme Micheline Bétournay, ing., s'interroge sur la croissance des demandes d'enquêtes au bureau du syndic. Elle réfère au discours de la présidente qui a mentionné une croissance de 80 à 400 demandes, alors que l'année précédente avait été marquée d'une croissance de 80 à 488 demandes. La présidente précise qu'il s'agit de deux années consécutives où le nombre est de quatre fois supérieur à ce qu'il était deux ans auparavant.

Mme Francine Blais, ing., demande les raisons pour lesquelles, en ce qui concerne la formation continue, l'Ordre ne tient pas compte des membres qui ont des études de cycles supérieurs : maîtrise ou doctorat. M. Zaki Ghavitian, ing., répond que tout membre doit tenir ses connaissances à jour, peu importe la scolarité. Des formations peuvent être disponibles en cours d'emploi.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., indique avoir des réserves sur le fait que le Réseau des ingénieurs du Québec prétend parler au nom des ingénieurs. Il déplore que le Réseau des ingénieurs, qui offre à ses membres des services commerciaux, utilisent des informations communiquées par l'Ordre lors d'ententes antérieures et se donne le droit de prendre la parole au nom de la profession. La présidente de l'Ordre indique qu'en raison des litiges pendants entre les deux organisations, elle n'est pas en mesure de commenter. M. Lanthier demande qu'il y ait un suivi dans la documentation à la prochaine Assemblée générale concernant cette question.

M. Giuseppe Indelicato, ing., remercie l'Ordre pour la version imprimée du budget. Il indique qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre les états financiers et le budget [*pro forma*]. À titre d'exemple, il mentionne que, dans les états financiers, les charges « Honoraires professionnels et frais juridiques » figurent avec un montant consolidé alors que le budget indique des montants séparés. Il demande à ce que les honoraires professionnels et les frais juridiques soient séparés dans les états financiers et souhaite une précision sur ce qui est inclus dans les honoraires professionnels. Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre mentionne que la différence entre les budgets [*pro forma*] et les états financiers vérifiés réside dans l'aspect « audit » : le tout a été réalisé

selon les normes comptables reconnues avec des postes budgétaires combinés. En ce qui concerne les honoraires professionnels, il précise que certains éléments touchent des litiges divers, certaines affaires au bureau du syndic, du personnel à la pratique illégale qui est appuyé par des ressources externes et différents projets spéciaux.

M. Fang Hu, ing., mentionne qu'il serait approprié qu'il y ait une meilleure visibilité des communautés culturelles et des femmes dans les publications, en présentant les femmes non seulement comme professionnelles mais aussi comme mères de famille.

M. Luc Vermette, ing., demande s'il y a des chances que la mission et le mandat du Réseau des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des ingénieurs du Québec soient clarifiés pour les membres. La présidente indique que l'Ordre souhaite que la situation se règle rapidement. Le conseil d'administration de l'Ordre et la permanence y travaillent, personne ne peut prédire le temps requis pour arriver à terme avec ces dossiers.

M. Roger Dufresne, ing., demande de modifier la grille tarifaire de l'Ordre pour inciter les ingénieurs juniors et stagiaires à devenir ingénieurs. La présidente explique que plusieurs actions sont mises en œuvre, visant cet objectif. Il faudra évaluer si la grille tarifaire contribue à l'atteinte de l'objectif.

M. François P. Granger, ing., indique qu'au rapport annuel, son nom devrait figurer parmi les membres du comité sur la gouvernance et du comité sur les technologies de l'information, de même que le nom de M. Yves Lavoie, ing., qui a été membre du comité des technologies de l'information. La secrétaire de l'Ordre indique qu'il s'agit possiblement d'une question de dates, car toutes les vérifications sont faites au moment de la validation du rapport annuel.

M. François P. Granger, ing., demande les raisons pour lesquelles les régionales 6, 7 et 16, telles que présentées, au rapport de Mme Tismanariu n'ont pas d'activités indiquées. La secrétaire de l'Ordre indique que ces régionales n'ont pas fourni leurs données.

M. François P. Granger, ing. mentionne qu'en comparant le réel 2010 et 2011 dans les états financiers, il y a une augmentation de 3% sur la cotisation des membres. Dans les charges, il y a une augmentation de 13% sur les honoraires professionnels et les frais juridiques. Quant au budget, dans le Colloque annuel, il y a une diminution de 234 000\$ à 171 000\$ entre 2010 et 2011. En ce qui concerne les sections régionales, il les félicite pour un excédent de 24 000\$.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre indique qu'en ce qui concerne la cotisation des membres, dans les états financiers, il y a une différence d'environ 300 000\$ entre le budget et le réel. La raison est principalement un avantage, consenti aux nouveaux ingénieurs juniors qui s'applique uniquement lors de leur première année à l'Ordre. La différence s'explique également par le nombre de cotisants. Concernant les produits du Colloque, il y a une différence de 60 000\$ avec l'année précédente. Mme

Lorraine Godin, directrice de l'administration-finances, explique qu'il y a eu moins d'inscriptions au Colloque 2010.

M. Sochea Meas ing. jr., mentionne que pour les ingénieurs juniors et les ingénieurs stagiaires, il n'y a pas que la question de la grille tarifaire à considérer. Par exemple, dans le milieu de l'informatique, il peut être difficile d'obtenir le plein titre. La présidente explique que l'Ordre est au fait de ces problématiques et déploie des actions pour soutenir ces personnes. Le génie biomédical ne fait pas exception, puisqu'il est difficile d'acquérir une expérience supervisée par un ingénieur. Elle mentionne que l'Ordre peut lui fournir la statistique sur le nombre de membres en génie informatique.

M. Daniel Latendresse, ing., demande comment l'Ordre compte arriver à un résultat de 1.1 M\$ en revenus de formation dans le budget 2011-2012. En ce qui concerne les subsides aux sections régionales, le budget indique 220 000\$ au total. Il demande si ce montant est suffisant pour 60 000 ingénieurs. Par ailleurs, il demande comment expliquer un surplus d'environ 60 000\$ pour les sections régionales.

En réponse, la présidente indique que le Règlement sur la formation obligatoire continue a été mis en place et l'Ordre possède des connaissances approfondies dans certains domaines tels le professionnalisme, l'éthique et la déontologie. Il y a donc un plan d'action pour qu'une partie de la formation des membres puisse inclure ces aspects. L'Ordre envisage des activités accrues dans ce domaine. Il y aura aussi le développement de « e-learning ». L'Ordre a mis en place une équipe afin d'être plus actif en matière de développement professionnel.

Pour le budget, le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre explique que l'excédent a été calculé à partir d'une compilation des informations financières de chacune des sections régionales. Le vice-président en titre ajoute que l'excédent peut être généré par les activités que créent les sections régionales.

M. Dominic Vachon, ing., intervient à l'effet qu'il a lu plusieurs articles de journaux concernant des domaines techniques du génie rédigés par des non-ingénieurs. Il souhaite connaître la position de l'Ordre à ce sujet. La présidente précise que lorsque ce genre d'article paraît, il peut être opportun pour les membres de le signaler immédiatement à l'Ordre. Il peut s'agir de pratique illégale. Lorsque l'Ordre a connaissance de tels éléments, il intervient.

M. André Andraos, ing., souligne que la cotisation des membres augmente mais le temps de présence du président également. Il souhaite des explications à ce sujet. La présidente explique qu'il n'y a pas de lien entre la cotisation et le temps de présence du président. Ceux-ci sont octroyés selon les activités effectuées à ce titre. Or, la fonction de présidence a beaucoup évolué et exige dorénavant plus de disponibilité et l'accomplissement de plus d'activités.

M. Sébastien Deveaux, ing., se dit surpris que la seule proposition adoptée par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle précédente n'ait pas été mise en place. Il s'agissait d'une proposition visant l'éthique, la protection du public et les conflits d'intérêts en matière électorale. Il souhaite des explications sur le fait que le comité sur la gouvernance s'est rencontré à 11 reprises, mais sans suivi à cette proposition. Il demande quelle priorité le conseil d'administration accorde aux demandes de l'assemblée.

La présidente précise que les demandes de l'Assemblée générale sont considérées comme étant très importantes par le conseil d'administration. Cependant, la demande formulée implique un changement réglementaire qui doit être abordé par le comité sur la gouvernance. La question des élections sera abordée plus globalement, incluant la présentation des candidatures, la participation au vote, tout ce qui touche aux élections en général. Le conseil d'administration estime que le comité sur la gouvernance doit examiner l'ensemble de la question. M. Deveaux manifeste son ouverture à aider le comité.

Osman Sarmiento, ing., félicite la Régionale de Montréal pour l'avoir mis en contact, à titre de parrain, avec une ingénieure junior. Il demande si les ingénieurs juniors et stagiaires sont conviés à l'Assemblée générale et s'ils ont le droit de vote. La présidente répond par l'affirmative aux deux questions.

M. Yves Lavoie, ing., souligne l'augmentation du pourcentage de vote dans la région de Montréal, de 16% en 2010 à 19,87% en 2011. Il demande si des actions ont été prises par l'Ordre pour accroître la participation des membres. La présidente répond par la négative en précisant que l'Ordre souhaite éventuellement encourager une plus grande participation des membres au vote électoral.

Mme Marina Staingart, ing., demande si les certifications internationales, qui ne sont pas nécessairement reconnues au Québec, peuvent être comptabilisées dans les 30 heures de formation continue. Le vice-président aux affaires professionnelles, M. Zaki Ghavitian, ing., indique que l'Ordre des ingénieurs ne certifie pas de cours et qu'il doit s'agir de cours qui sont énumérés dans le règlement et reliés au domaine de pratique de l'ingénieur. La présidente ajoute qu'il y aura des visites dans les régions à l'automne pour expliquer davantage le règlement. Le site web est également aidant pour les membres, notamment la foire aux questions. Elle mentionne que le règlement sur la formation continue a été élaboré pour qu'il n'y ait pas d'accréditation préalable, mais plutôt une acceptation des cours en fonction de la réalité du membre. Par exemple, si la carrière de l'ingénieur requiert une certification internationale, il y a des cours appropriés et cela compte dans la formation continue. Il revient à l'ingénieur d'identifier ce qui est pertinent pour lui dans sa carrière et de se développer en ce sens. Mme Marina Staingart, ing., demande s'il y a possibilité de faire reconnaître ce type de formation au Ministère du revenu, comme dépense de formation. Une vérification sera effectuée par l'Ordre.

M. Ziad Abou-Chedid, ing. jr., demande si l'Ordre exige des ingénieurs informatique qu'ils signent des plans d'architecture informatique, surtout sous l'angle de la sécurité. Le

directeur des affaires professionnelles, M. Louis Tremblay, ing., indique que, s'il s'agit d'un document d'ingénierie, il doit être authentifié par un ingénieur en vertu du Code de déontologie. Un suivi particulier sera fait auprès du membre.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., indique avoir signalé à l'Ordre, par internet, un problème relativement à l'usage de la définition de membre que fait le Réseau des ingénieurs du Québec. Il demande les raisons pour lesquelles il n'a pas reçu d'accusé-réception et un suivi. La présidente précise qu'il aurait dû recevoir un accusé-réception et l'amélioration des services à la clientèle fait partie des préoccupations de l'Ordre. M. Lanthier déplore que la présidente l'ait invité à se référer au Réseau des ingénieurs davantage qu'à l'Ordre. Elle répond que le Réseau est une organisation indépendante et que si un membre a des commentaires importants à faire valoir, étant membre de cette organisation, il s'agit de leur soumettre.

M. Michel Gagnon, ing., félicite l'Ordre pour la tenue son Assemblée générale à Montréal. Il indique qu'environ 40% de l'enveloppe budgétaire, quand elle est comparée à la masse salariale de l'Ordre, est en sous-traitance. Il souhaite savoir les raisons pour lesquelles autant de consultants sont retenus par l'Ordre. Le directeur général, M. l'ingénieur André Rainville souligne qu'à l'égard du montant annuel des honoraires qui sont versés par l'Ordre, cela s'explique surtout par toute l'activité d'inspection professionnelle : l'Ordre travaille avec des contractuels, répartis sur tout le territoire du Québec, au nombre d'une vingtaine environ. L'affectation des inspections professionnelles est distribuée à ces travailleurs autonomes, à travers le Québec. En contrepartie, l'Ordre réalise des économies importantes de transport. M. Michel Gagnon, ing., indique qu'avec un marché du travail très compétitif, il faut tenter de minimiser la sous-traitance le plus possible.

M. Michel Gagnon, ing., s'enquiert du coût de développement du site Internet de l'Ordre. Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre mentionne que, pour la plate-forme web, le montant est globalement d'un million de dollars, un investissement à long terme.

M. Michel Gagnon, ing., demande à la présidente, pour le bénéfice de l'Assemblée générale, de s'exprimer de façon factuelle sur les litiges de l'Ordre avec le Réseau des ingénieurs. La présidente indique qu'il y a une cause en arbitrage en relation avec l'entente venue à échéance au 31 mars 2010. Il y a également deux poursuites du Réseau envers l'Ordre, une première demandant aux tribunaux de statuer sur la mission de l'Ordre alors que dans l'autre, il s'agit d'un litige impliquant Manuvie, un fournisseur d'Ingénieurs Canada.

La modératrice clos ainsi la période de questions et commentaires. Elle rappelle que c'est le Code des professions, plus précisément dans son article 85.1, qui édicte que le conseil d'administration d'un Ordre fixe le montant de la cotisation annuelle ou toute cotisation supplémentaire, l'assemblée générale étant appelée à l'entériner. Elle invite le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. Stéphane Bilodeau, ing., à en faire la présentation.

A-94-10

APPROBATION D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXANT LE MONTANT DE LA COTISATION COMMENÇANT LE 1^{ER} AVRIL 2012 (C.P. a. 85.1)

La documentation pertinente est incluse au point 10 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2012-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Ordre. Il souligne qu'une copie du budget pro forma 2012-2013 est insérée à la dernière page de l'onglet 10 du cahier de travail. L'année 2012-2013 constitue la 3^e année de la planification stratégique établie sur 5 ans. Au cours de l'année 2012-2013, les projets importants du plan stratégique à mettre en œuvre sont la révision des processus reliés aux services à la clientèle, la mise en place à la fois d'un plan de sécurité de l'information, d'un plan de continuité des affaires et d'un nouveau programme de juniorat, ainsi que les études d'impact relatives au développement durable et aux technologies de l'information sur la profession. Les seules autres augmentations de dépenses projetées proviennent des augmentations de salaires prescrites par la convention collective et de l'ajustement des frais d'entretien et de mise à jour du progiciel de gestion intégrée. Il y a également l'impact sur l'amortissement du projet web, la gestion électronique de la documentation et finalement, l'application de l'indice des prix à la consommation estimé à 2%. Il souligne que dans ce contexte, l'Ordre prévoit des produits totaux de 23 278 000 \$ et des charges totales de 22 915 000 \$, dégageant ainsi un surplus d'environ 362 700 \$. Une fois la soustraction faite pour les affectations aux différents fonds, il reste un montant de 143 900 \$ à imputer aux fonds non affectés. Ce montant représente environ 0,6% des revenus, donc moins de 1%.

La proposition est donc de porter la cotisation individuelle qui est de 280 \$ à un montant de 295 \$ pour tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre, à l'exception des membres retraités ou invalides permanents dont la cotisation passerait de 95\$ à 100\$. La première année du juniorat demeure gratuite ainsi que la cotisation des membres à vie et des anciens présidents.

M. André Andraos, ing., mentionne qu'il lit, dans la proposition, quatre catégories d'ingénieurs : les membres à la retraite, les membres invalides permanents, les anciens présidents et enfin, les membres à vie. Il demande s'il y a discrimination en faveur des anciens présidents qui sont exemptés d'acquitter la cotisation et demande s'il y a apparence de conflit d'intérêts. Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau explique qu'historiquement, les anciens présidents ne payaient pas leur cotisation et que cette approche n'a pas été modifiée. Le membre demande les raisons pour lesquelles les autres catégories de membres ont été changées.

La présidente énonce les raisons suivantes : l'Ordre a réalisé que les membres à la retraite n'utilisaient pas les services autant que les autres membres. Sur la base du principe de

l'utilisateur-payeur, la cotisation a été réduite. Ce principe s'applique également aux membres invalides permanents. Pour les membres à vie, qui représentent un petit groupe au Tableau de l'Ordre, l'Ordre n'en nomme plus et ce nombre diminue au fil des années. Pour les présidents, elle s'en remet à la réponse du vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, précisant qu'elle se considère en conflit sur cette question.

M. Giuseppe Indelicato, ing., demande combien d'ingénieurs, au cours des années précédentes ne se réinscrivaient pas au Tableau de l'Ordre puisque le nombre de 3000 personnes lui semble élevé. La présidente précise qu'il s'agit d'un statut au 31 mars et que les gens se réinscrivent durant l'année. M. Indelicato estime qu'il faudrait comparer le nombre avec les 3 ou 4 dernières années puisque selon lui, une augmentation continue de la cotisation au-dessus de l'inflation à chaque année peut entraîner une perte de membres.

M. François P. Granger, ing., mentionne qu'il souhaiterait qu'il y ait d'autres catégories de membres qui soient dispensées du paiement de la cotisation, en sus des membres à vie et des anciens présidents. Il ajoute que, par le passé, les personnes qui étaient en congé de maladie, les gens invalides et d'autres étaient dispensés durant l'année, ce qui a changé il y a environ deux ans.

À la suite des échanges, la résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85.1 du *Code des professions*, le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle et, le cas échéant, de toute cotisation supplémentaire que doivent payer les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, de même que la date avant laquelle ces cotisations doivent être versées;

ATTENDU QUE le tableau des membres doit être le plus précis possible et refléter la réalité, notamment, de façon impérative, au 1^{er} avril de chaque année;

ATTENDU QUE la cotisation des membres de l'Ordre sert principalement à financer les activités réglementaires liées au contrôle de l'exercice de la profession d'ingénieur pour la protection du public;

ATTENDU QUE l'Ordre a adopté un plan stratégique pour les années 2010 à 2015 et qu'il doit prévoir les ressources financières nécessaires à sa réalisation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en a fait la recommandation lors de sa séance tenue le 11 mai 2011 :

Sur proposition de M. Housseem Sfaxi, ing.
appuyée par M. Beaudoin Bergeron, ing.

A-94-10.1

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE la décision du Conseil d'administration à l'effet :

1. DE FIXER le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2012 comme suit:

Ingénieur 295 \$

Ingénieur junior et ingénieur stagiaire inscrits au tableau depuis 1 an et plus 295 \$

Ingénieur junior et ingénieur stagiaire inscrits au tableau depuis moins de 1 an 295 \$ x (nb de mois après le 1^{er} anniversaire)

12

- a) Membres à la retraite :

le montant de la cotisation annuelle que devra payer un membre qui s'inscrit dans la catégorie « membre à la retraite » et qui en tout temps durant l'année financière 2012-2013 satisfait aux conditions d'inscription suivantes est fixé à 100 \$:

- être à la retraite : sans revenu d'emploi de quelle que nature que ce soit;
 - avoir été inscrit au tableau durant un nombre d'années tel que ce nombre plus l'âge totalisent 80 ou plus;
 - avoir été inscrit au tableau, dans l'une ou l'autre des catégories de membre, sans interruption pendant les cinq dernières années précédant l'année où le membre demande son inscription dans la catégorie de membre à la retraite;
- b) le membre qui s'est inscrit dans la classe « membre à la retraite » et qui, à un moment ou l'autre de l'année financière 2012-2013 ne satisfait plus aux conditions d'inscription de cette classe de membre, doit, dès qu'il ne rencontre plus les conditions, verser à l'Ordre le différentiel entre le montant de la cotisation annuelle qu'il doit normalement payer en vertu de la nouvelle classe de membre à laquelle il est inscrit et le montant qu'il a versé au moment de son inscription;

c) Membres invalides permanents :

le montant de la cotisation annuelle que devra payer un membre qui s'inscrit dans la catégorie « membre invalide permanent » et qui satisfait aux conditions d'inscription suivantes est fixé à 100 \$:

- Faire une demande formulée par écrit et accompagnée de pièces justificatives au moment de son inscription au tableau pour l'année 2012-2013 et au plus tard le 31 mars 2012.

d) Anciens présidents et membres à vie :

le membre inscrit dans la catégorie « ancien président » est exempté du paiement de la cotisation, de même que celui inscrit dans la catégorie « membre à vie » avant le 11 mai 1983;

2. D'ASSUJETTIR la cotisation annuelle aux taxes provinciale et fédérale;
3. DE FIXER au 31 mars 2012, la date limite du paiement de la cotisation annuelle 2012-2013.

A-94-11

APPROBATION D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXANT LE MONTANT D'UNE COTISATION SPÉCIALE POUR UNE CAMPAGNE DE VALORISATION DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR (C.P., a. 85.1)

La documentation pertinente est incluse au point 10 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

La modératrice explique qu'en vertu du Code des professions, il revient au conseil d'administration de fixer le montant d'une cotisation spéciale et à l'assemblée de l'accepter ou de la refuser. Elle invite MM. les ingénieurs Lebel et Bilodeau, qui sont respectivement vice-président aux affaires publiques et vice-président aux finances et trésorier à en faire la présentation.

M. l'ingénieur Daniel Lebel, énonce que l'année 2011 a marqué une étape importante en ce qui concerne la mise en valeur de la profession d'ingénieur. De nombreuses activités déjà prévues dans le cadre de la planification stratégique ont été réalisées. À titre d'exemple, le partenariat avec l'émission « Génial », diffusée au cours de l'hiver sur Télé-Québec, ou encore le microsite « Placepourtoi.ca » et ses produits dérivés destinés aux

jeunes du secondaire et du collégial ont été mis de l'avant. Il y a eu une campagne médiatique dans le cadre du mois national du génie pour présenter les 1934 nouveaux ingénieurs et la première soirée « Signature ingénieurs » organisée pour leur rendre hommage. La refonte du nouveau site Internet a également permis de mettre de l'avant la profession d'ingénieur dans le cadre d'un clip d'introduction du site. Il ajoute qu'en dépit des efforts déployés, les différents aspects de la profession demeurent méconnus du grand public. En effet, au-delà des clichés traditionnels (ponts, routes, barrages et grandes infrastructures), les mille et unes facettes de la profession doivent être connues du grand public. Il précise que c'est l'ingénieur qui façonne le Québec de demain et sa place sur l'échiquier international. À la suite des demandes répétées des membres de l'Ordre, le conseil d'administration a demandé qu'un projet soit présenté et évalué. Pour répondre à cette requête, un appel de propositions a été lancé auprès de différentes firmes. Les services de la firme BleuBlancRouge ont été retenus. L'Ordre lui a confié le mandat de développer une approche pour une campagne de valorisation de la profession d'ingénieur auprès du grand public. Des recherches quantitatives et qualitatives ont été menées pour soutenir toute la démarche de BleuBlancRouge. M. Daniel Lebel, ing., cède la parole à monsieur Benoît Chapelier, vice-président exécutif, Planification stratégique de la firme BleuBlancRouge.

M. Benoît Chapelier souligne qu'il est impératif que les gestes posés par l'Ordre puisse rejoindre tous les ingénieurs, tous les champs de pratique et tout le territoire, dans le cadre d'une campagne de la promotion de la profession. Il explique la démarche suivie, à partir du sondage mené par Ipsos Décarie sur la perception du public envers les ingénieurs. Les concepts retenus par le public sont : « compétence », « expertise professionnelle », « bon travail », « nécessaires à la société », « contribution au bien-être », « rigueur », « formation rigoureuse » et « études reconnues ». Des perceptions sont à corriger : il y a une association entre la profession d'ingénieur et « l'image du casque jaune de chantier » qui tend non seulement à caricaturer la profession, mais à déterminer qu'un seul type de génie existe, le génie civil. En second lieu, le public a tendance à raccrocher aux ponts un domaine d'expertise qui est lié à l'ingénierie. Enfin, il y a une perception que les ingénieurs ont tendance à compliquer les choses, par ailleurs simples. Il indique qu'il y a lieu de reprendre le contrôle de l'image de la profession d'ingénieur grâce à l'Ordre. Il y a trois principes : d'abord, il s'agit d'une profession qui est en contrôle. Ensuite, il y a une ambivalence par rapport au fait d'exercer une profession à la fois importante, mais qui demeure dans l'ombre. Enfin, le public doit connaître les divers champs d'expertise. La première phase d'une campagne a pour thème « l'investissement sans réserve des ingénieurs » qualifiée comme « plus qu'une profession, un véritable engagement ». C'est véritablement un investissement de tous les instants qui fait que l'ingénieur s'implique outre mesure. La deuxième phase serait liée de manière un peu plus large à l'expertise unique des ingénieurs : le monde est complexe et les ingénieurs en maîtrisent les rouages : les ingénieurs sont les seuls à connaître l'envers du décor. C'est une expertise indéniablement unique. Pour la troisième phase, il y aurait la notion de créativité peu associée au génie. La créativité est liée à l'ensemble de la prestation de l'ingénieur et il faut

réconcilier ces deux notions. La proposition est d'avoir un thème global qui serait : « Les ingénieurs innovent pour le monde, tel qu'il est ».

Pour la mise en œuvre, la firme recommande la télévision de façon prépondérante. Le plan qui est proposé est de 1,5M\$ par an sur 3 ans pour un total de 4,5M\$. Le montant de 1,5M\$, est déterminé, notamment, à partir des investissements des ordres professionnels visibles, comme par exemple, les notaires. Deux périodes de diffusion ont été retenues, une période en novembre et une période en mars. La période de mars coïncide avec le mois du génie, alors que novembre est une très bonne période pour prendre la parole et faire un premier message télé visuel soutenu par des initiatives web et des initiatives magazine. Au bout de 36 mois, les ingénieurs et l'Ordre auront indéniablement clarifié et amélioré leur réputation auprès de leur public cible.

M. Daniel Lebel, ing., vice-président aux affaires publiques, invite M. Stéphane Bilodeau, ing., vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre à présenter les modalités financières du projet.

M. Bilodeau explique que l'évaluation des coûts par les experts pour la mise en œuvre de cette campagne de valorisation de la profession est de 1,5M\$ par année et ce, pour 3 ans. Pour financer cette opération, les capacités actuelles de l'Ordre, en terme de liquidités, ont été analysées. Avec les investissements prévus cette année, le solde des fonds non affectés de l'Ordre s'élèvera à plus de 1M\$ à la fin de l'exercice 2011-2012. Cela représente le montant minimum nécessaire pour parer aux imprévus éventuels. Sur une base strictement financière, la campagne ne peut être réalisée à même les fonds d'opérations courantes de l'Ordre. Une vaste campagne de valorisation de la profession auprès du public nécessite une enveloppe budgétaire spécifique et donc la mise en place d'une cotisation spéciale pour la financer. Comme les retombées d'une telle campagne profiteront à la profession dans son ensemble, il est proposé que tous les membres de l'Ordre, à l'exception des membres retraités et invalides permanents, soient assujettis à cette cotisation spéciale. La proposition est de voter en faveur d'une cotisation spéciale de 26,20\$ par membre et par année pour 3 exercices consécutifs, débutant dès 2012. La proposition tient compte de l'augmentation prévue du nombre de membres et d'une indexation de 2% du coût de la vie. Une telle cotisation spéciale serait facturée et payable en même temps que la cotisation annuelle pour plus d'efficacité et afin d'éviter des frais administratifs supplémentaires.

M. Michel Walsh, ing., demande quelles sont les compagnies qui ont répondu à l'appel d'offres pour ce projet. Il demande également s'il s'agissait d'un appel d'offres public ou sur invitation. La présidente indique qu'il s'agissait d'un appel d'offres sur invitation. M. Daniel Boismenu, directeur des communications et affaires publiques précise que cinq firmes ont été invitées, trois ayant répondu à l'appel, soit BleuBlancRouge, AGC Communications et RED.

M. Michel Walsh, ing., souhaite savoir s'il y a urgence que la campagne débute cette année. La présidente explique que, depuis qu'elle siège au conseil d'administration, soit six ans, les membres lui parlent de la nécessité que l'Ordre agisse pour valoriser la profession. Le bénéfice de la campagne, c'est pour les ingénieurs et leur réputation, de même que la confiance que le public leur accorde. Il y a une méconnaissance importante de la profession combinée à un enjeu de relève : avec les besoins actuels et futurs de la société québécoise davantage d'ingénieurs seront requis et sollicités dans les différents domaines. Elle indique qu'une meilleure connaissance peut aussi faire contribuer à la diminution de la pratique illégale. Le vice-président aux affaires publiques ajoute que pour les membres rencontrés, il y a un sentiment d'urgence afin que la profession soit valorisée.

M. Michel Walsh, ing., demande s'il y a une ventilation du montant 4,5M\$ et s'il s'agit d'un contrat « clé en mains ». La présidente indique que le contrat ne peut être octroyé sans budget, décision à l'étude en Assemblée générale. Le vice-président aux affaires publiques mentionne, en ce qui concerne la ventilation du budget, qu'il y a environ 150 000\$ d'honoraires professionnels, 225 000\$ pour la production télé visuelle, 30 000\$ pour une campagne imprimée, 1M\$ pour la planification et l'achat de médias, le tout s'élevant à un montant de 1.5M\$ annuellement, sur trois ans.

Mme Micheline Bétournay, ing., demande qui est le client de l'ingénieur. La présidente répond qu'il est multiple : parfois, ce sera un donneur d'ouvrage, comme le Ministère des Transports, parfois ce sera son employeur, parfois un client directement, parfois un membre du public et la société en général.

Mme Micheline Bétournay, ing., indique que l'ingénieur ne fait pas directement affaire avec le grand public. Il fait affaire, via un gouvernement, un entrepreneur, un employeur. Elle précise que le notaire fait affaire directement avec le grand public et il a intérêt à être présent parce qu'il est en compétition avec d'autres professions. Selon elle, la cible est mal atteinte avec la campagne proposée. Elle mentionne que depuis 2001, l'Ordre doit être présent dans les débats publics, mais qu'il l'est très peu. Pour elle, l'Ordre compte mettre beaucoup d'argent vers le public, qui n'est pas directement le client de l'ingénieur, mais par contre, quand il est question de se positionner, l'Ordre est absent.

M. Benoît Chapelier, de la firme BleuBlancRouge explique que dans le cadre du plan proposé, il y a une grande partie réservée à la cible des « influenceurs » qui regroupe autant les gouvernements, les journalistes que les leaders d'opinion. Ce sont des gens qui regardent les grands médias, lesquels permettent de rejoindre le grand public. Il estime qu'il est important que l'ordre professionnel, dont la première mission est la protection du public, puisse refaire la promotion de sa mission fondamentale. Mme Micheline Bétournay, ing., exprime son désaccord sur cet énoncé. La présidente insiste sur l'élément « relève », laquelle ne vient pas d'un décideur, mais du grand public, des parents, des jeunes enfants qui choisissent des carrières.

Mme Sabine Kébreau, ing., mentionne qu'il s'agit d'une bonne action pour la profession, parce que comparativement aux médecins, qui travaillent directement avec les gens, la société ne connaît pas vraiment ce que fait l'ingénieur. Elle souhaite savoir s'il y aura une indexation ou un montant supplémentaire à donner, advenant qu'il y ait des imprévus dans la réalisation du projet. Le vice-président aux affaires publiques mentionne que l'enveloppe budgétaire sera respectée.

M. Roger Dufresne, ing., souligne que même si la campagne est dispendieuse, elle arrive au bon moment. Une publicité récente de tourisme Nouveau-Brunswick qui démontre un ingénieur en décrochage sur la plage, manque non seulement d'élégance, mais est insultante pour la profession. Il mentionne qu'il est nécessaire pour le public de savoir qui sont et ce que font les ingénieurs. De plus, dans un contexte de négociations de plusieurs conventions collectives à venir, la campagne aidera la profession auprès de l'opinion publique.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., précise qu'il est préférable de modérer ses propos puisqu'il ne s'agit pas d'une campagne pour obtenir des contrats ou décrocher un emploi, mais bien d'une campagne de valorisation de la profession et que cette campagne valorise la profession, peu importe l'identité du client, même si l'ingénieur n'a pas de client immédiat. Il souligne que le montant n'est pas très dispendieux pour le travail qui sera réalisé. Par contre, il trouve déplorable que présentement, deux organisations entretiennent des conflits au sein de la profession parce que certaines personnes ont décidé de prendre la place de l'Ordre, de dénigrer le travail de l'Ordre. Il expose que tous les surplus générés par l'achat de différents biens et services au RéseaulQ auraient pu servir à défrayer la campagne de valorisation de la profession. Il interpelle les dirigeants du Réseau des Ingénieurs du Québec à réfléchir à la situation et à considérer de revenir dans le giron de la profession d'ingénieur.

M. Bruno Longval, ing., insiste sur le fait qu'il y a urgence à faire la promotion et la valorisation de la profession d'ingénieur. Il explique qu'en génie conseil, il arrive un moment où il faut négocier, obtenir la juste valeur du travail, ce qui est parfois ardu. Pour lui, l'image de la profession et la perception du public sont directement liées au travail de valorisation que l'Ordre peut réaliser pour ses membres. Il souligne que dans un contexte politique où des ponts tombent et où des rumeurs de collusion sont omniprésentes, il est primordial et urgent de valoriser la profession. Selon lui, la meilleure façon de le faire, ce n'est pas par des colloques avec quelques donateurs d'ouvrage, ou en allant rencontrer des gens dans différents ministères en tentant de les convaincre de l'importance de négocier les honoraires à la hausse. Il faut que le grand public comprenne que le rôle de l'ingénieur, ce n'est pas d'être associé à des bureaux obscurs. Les membres ont besoin que leur ordre professionnel mette de l'avant une campagne pour que le grand public comprenne ce qu'est un ingénieur.

M. Robert Carrière, ing., expose qu'il appuie l'idée de valoriser la profession, mais il questionne le moyen. Il indique qu'il serait préférable de participer à des conférences

d'opinion publique sur les grands projets et d'être présents dans les médias pour faire connaître le rôle et la position des ingénieurs dans les grands projets.

La présidente répond que de tels investissements et de tels projets peuvent paraître surprenants. Elle rappelle que l'Ordre a consulté des experts. Ces derniers, spécialisés en marketing et en communications, ne sont pas ingénieurs. Ils ont leur expertise et il faut respecter cela. Ils ont démontré que les membres, la profession avaient besoin de cette campagne. Elle invite les membres à respecter leur champ de compétence, comme l'ingénieur lui-même demande qu'on respecte son champ de compétence. Elle ajoute que l'opinion du public influence les décideurs : autant les employeurs, que les gouvernements et les municipalités. Elle termine en précisant qu'il y a eu au cours des 15 dernières années des campagnes grand public chez les notaires, les infirmières et infirmiers, les médecins, les comptables agréés, les conseillers en ressources humaines et plusieurs autres. Elle ajoute qu'il est temps que les ingénieurs prennent leur place.

M. Luc Vermette, ing., précise que, non seulement il y a urgence, mais il y a du retard. Les ingénieurs, par rapport aux autres professions, ont pris du recul et sont en arrière-plan. Pour lui, le marché c'est le grand public. Il croit que le budget n'est pas élevé et offre ses félicitations pour le travail. Il encourage l'Ordre à aller de l'avant.

M. Daniel Latendresse, ing., souligne que la mission de l'Ordre est la protection du public et donc, que le client final, c'est le public. Il faut viser, par cette campagne, à atteindre le public. Les membres doivent aider leur Ordre. Chaque ingénieur devrait, dans son milieu, indiquer son rôle : ce qu'il est et ce qu'il fait. M. Latendresse suggère que le montant soit plutôt de 30\$. Il souhaite également que soient établies des cibles annuelles avec des étapes et des cibles clairement identifiées. Il aurait privilégié que tous les membres contribuent, sauf les ingénieurs juniors pour leur première année. La modératrice indique qu'il n'y a pas d'amendement possible. Soit l'Assemblée accepte la proposition, soit elle la rejette.

M. François P. Granger, ing., mentionne qu'en 1993, lors de son entrée au Conseil d'administration, il avait recommandé une telle campagne mais M. Lamarre n'y adhérerait pas. Une telle campagne lui semble prématurée. De plus, il indique que l'Ordre est en conflit d'intérêt : il doit protéger le public et non les ingénieurs. Pour lui, le meilleur résultat se ferait en laissant le bureau du syndic faire son travail et obtenir des condamnations pour les personnes qui n'ont pas respecté leur code de déontologie. À partir de ce moment, l'Ordre gagnera en crédibilité et pourra prendre des positions publiques qui seront écoutées. Enfin, avec cette augmentation sur la cotisation, plusieurs membres risquent de se retirer de l'Ordre.

La présidente souligne qu'il faut considérer qu'il y a énormément de gens qui détiennent un permis et qui ne sont pas membres de l'Ordre. S'il y avait une valeur supérieure au titre d'ingénieur, comme l'Ordre propose de le faire, ces personnes deviendraient sans doute membres.

M. Michaël Côté, ing., mentionne qu'il serait favorable à un montant de 100\$. Il demande le vote. La modératrice indique qu'il ne peut demander le vote en se prononçant sur la proposition.

M. François P. Granger, ing., dit constater que la majorité des interventions dans la salle, sont faites par des ingénieurs dans des domaines dits traditionnels. Il demande si, comme dans le cas de la campagne de la valorisation de la profession du conseil canadien des ingénieurs, cette campagne proposée par l'Ordre dérapera. Il suggère de refaire le dossier, les calculs notamment, pour proposer une campagne de valorisation arrimée avec les changements à la loi. Des techniciens font le travail à la place des ingénieurs et des gens qui ne sont pas membres de l'Ordre occupent dans les domaines non traditionnels. Par ailleurs, il suggère de faire du lobbying, au niveau du gouvernement, des donneurs d'ordres, qui sont les principaux clients des ingénieurs, et c'est à ce moment-là qu'une campagne de valorisation pourra vraiment valoriser l'ingénieur.

Au terme des échanges, la résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité. Mme Micheline Bétournay, ing., inscrit sa dissidence.

ATTENDU QUE lors de sa séance du 28 janvier 2011, le Conseil d'administration de l'Ordre, dans sa résolution CDA-2011-012 (2.5.1), a demandé à la Direction des communications et des affaires publiques de présenter un plan d'action en vue de mettre en œuvre une campagne de valorisation de la profession;

ATTENDU QUE la Direction des communications et des affaires publiques a procédé à un appel d'offres et que ce sont les services de la firme Bleublancrouge qui ont été retenus;

ATTENDU QUE la firme Bleublancrouge a travaillé sur un plan de communication-marketing triennal en vue d'une campagne de valorisation de la profession et que celui-ci a été présenté au Comité de promotion et de valorisation de la profession;

ATTENDU QUE le Comité de promotion et de valorisation de la profession recommande de mettre en œuvre la campagne de valorisation de la profession proposé par la firme Bleublancrouge sur une période de trois ans en fonction d'un budget annuel de 1,5 million de dollars;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a demandé au Comité des finances et de vérification d'analyser les différentes possibilités de financement pour cette campagne incluant, entre autres, une cotisation spéciale et de faire une recommandation à cet effet;

ATTENDU QUE le solde des fonds non affectés de l'Ordre totalise 1,685 \$ million au 31 mars 2011 et que, selon le budget adopté, il sera réduit à 1,165 \$ million à la fin de l'exercice 2011-2012;

ATTENDU QU'une cotisation spéciale est nécessaire pour financer la campagne de valorisation de la profession de 1,5 \$ million par année et ce pour 3 ans;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du code des professions permet l'adoption d'une cotisation spéciale d'une durée de plus d'un an;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir immédiatement une cotisation spéciale pour l'année en cours et les 2 années suivantes puisque la campagne de valorisation doit être d'une durée minimale de 3 ans pour avoir un impact significatif;

ATTENDU QUE les buts visés par la campagne seront au profit de tous les membres actifs de l'Ordre et, qu'à ce titre, tous les membres de l'Ordre, sauf les membres retraités et les membres invalides permanents devraient être assujettis à la cotisation spéciale;

ATTENDU QUE pour financer le coût complet de la campagne de valorisation, il en coûterait 26,20\$ par membre par année;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire financer le coût complet de la campagne par les membres aux fins de garder les fonds non-affectés pour des besoins imprévus;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en fait la recommandation;

Sur proposition de M. Michaël Côté, ing.,
appuyée par Mme Sonia de Lafontaine, ing.,

A-94-11.1

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE DE :

- a) Fixer une cotisation spéciale de 26,20 \$ par année pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 qui doit servir uniquement aux fins de la mise en œuvre d'une campagne de valorisation de la profession sur une période de trois ans;
- b) Que cette cotisation spéciale soit appliquée à tous les membres inscrits au tableau de l'Ordre à un moment ou l'autre de l'exercice auquel elle se rapporte, sauf aux membres retraités ou

invalides permanents.

- c) Que la cotisation spéciale soit facturée avec la cotisation annuelle de l'exercice suivant et payée au plus tard le 31 mars de l'exercice auquel elle se rapporte.

A-94-12

CHOIX DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

La documentation pertinente est incluse au point 12 du cahier de travail. Les membres expriment leurs avis.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau, explique qu'un appel d'offres avait été conduit l'année précédente et que la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton avait été choisie, avec l'assentiment de l'Assemblée générale. Or, le vérificateur externe fait un très bon travail et il serait approprié de renouveler son mandat, avec la même équipe de vérification.

La résolution ci-après consignée est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification avait demandé à la Direction de l'Administration-Finances de procéder à un appel de propositions pour le choix des vérificateurs chargés d'auditer les livres et comptes de l'Ordre pour les exercices se terminant le 31 mars 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L s'est vue accordé le mandat de l'audition des livres de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 suite à cet appel de propositions;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification recommande de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L à titre de vérificateurs des livres de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012;

ATTENDU QUE le Comité exécutif en a fait la recommandation lors de sa séance tenue le 31 mai 2011 :

ATTENDU QUE le Code des professions prévoit qu'il appartient à l'Assemblée générale des membres de choisir les vérificateurs de l'Ordre;

Sur proposition de Mme Nadia Lalancette, ing.
appuyée par M. Christian Richard, ing.

- A-94-12.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RETIENT la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- A-94-13 DÉTERMINATION DU MODE D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE POLITIQUE DÉBUTANT EN JUIN 2012 (C.P., a. 64)
- La documentation pertinente est incluse au point 13 du cahier de travail. Les membres expriment leurs avis.
- La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.
- ATTENDU QU'il est des prérogatives de l'Assemblée générale des membres, en vertu de l'article 64 du *Code des professions*, de déterminer le mode d'élection du président de l'Ordre professionnel ;
- Sur proposition de M. Zaki Ghavitian, ing., appuyée par M. Michaël Côté, ing.,
- A-94-13.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE que le mode d'élection du président de l'Ordre durant l'exercice politique débutant en juin 2012 sera au suffrage des administrateurs élus, qui éliront le président parmi eux, par scrutin secret.
- M. Michel Walsh, ing., mentionne que pour préserver un système collégial dans toute la diversité de la profession, il y aurait lieu de conserver un suffrage universel.
- M. Stéphane Rouillon, ing., souligne qu'il y a un avantage majeur que le président soit élu par le conseil d'administration, que cela est de nature à éviter des conflits par rapport au suffrage universel où le président n'a pas nécessairement l'appui des administrateurs.
- A-94-14 PROPOSITIONS ÉCRITES DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT SUR LES AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'ORDRE
- La documentation est incluse au point 14 du cahier de travail. Les membres expriment leurs avis. La modératrice invite la secrétaire de l'Ordre à faire une intervention visant à situer ces propositions. La secrétaire explique que les propositions incluses à ce point de l'ordre du jour peuvent être discutées et débattues en Assemblée générale, mais que toute

résolution sur ces sujets seraient déferées au Conseil d'administration, s'agissant de la juridiction de ce dernier.

A-94-14.1 TENUE D'UN RÉFÉRENDUM AUPRÈS DE TOUS LES MEMBRES AU SUJET DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LA FORMATION CONTINUE

M. Michel Walsh, ing., appuyé par M. Alexis Soudoh, ing., propose, tel que rédigée au point 14.1 du cahier de travail, de tenir un référendum pour approuver le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

La Secrétaire explique qu'il s'agit d'un règlement qui suit un processus législatif précis. Cela fait en sorte qu'il est adopté, à terme, par l'Office des professions, soumis à la consultation des membres de l'Ordre, démarche complétée en l'espèce. La période légale pour consulter les membres est fixée à 30 jours, mais l'Ordre l'a étendue à 70 jours. Tous les commentaires ont été analysés par l'Ordre et transmis également à l'Office des professions qui s'en est montré satisfait. La proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

A-94-14.2 BUDGET

M. Réal Duquette, ing., appuyé par M. Louis-Philippe Coutu, ing. propose, tel que rédigé au point 14.2 du cahier de travail, que le budget et les états financiers soient disponibles avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

La Secrétaire de l'Ordre explique les limites du Code des professions, lequel prévoit que les états financiers sont disponibles à compter de l'assemblée générale. En ce sens, la proposition est irrecevable. Par ailleurs, sur la question du budget prévisionnel, il a été soumis au cahier de travail de l'assemblée générale, disponible au secrétariat de l'Ordre au moins une semaine précédant l'assemblée générale.

Madame Sabine Kébreau ing. mentionne que les personnes qui ont confirmé leur présence à l'Assemblée générale pourraient recevoir les états financiers. La modératrice rappelle qu'il s'agit du Code des professions.

M. Guy-Michel Lanthier, ing. souligne qu'il n'en comprend pas la raison, que l'information devrait être disponible à l'avance.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité. La modératrice précise qu'il s'agit d'un souhait de l'Assemblée générale, compte tenu de la mise en garde sur le contexte légal.

ATTENDU QUE l'information présentée lors des assemblées générales n'est disponible que le jour avant, voire le jour même de l'assemblée;

ATTENDU QUE l'information fournie par écrit se réfère au passé (états financiers) et non pas à l'avenir (budget prévisionnel), cette dernière n'étant présentée que sur place et de façon verbale;

ATTENDU QUE les membres présents à l'assemblée, pour pouvoir voter de façon éclairée, doivent disposer de documents suffisamment détaillés pour être en mesure de comprendre la nature et la pertinence des dépenses effectuées;

ATTENDU QUE les membres qui n'auront pas pu se rendre doivent pouvoir disposer de suffisamment d'information pour saisir les motivations sous-jacentes à une décision prise par l'assemblée générale :

Sur proposition de M. Réal Duquette, ing.
appuyée par M. Louis-Philippe Coutu, ing.

A-94-14.2.1

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEMANDE de :

- A) Rendre disponible, lors de cette assemblée même, la version écrite du budget prévisionnel avant que le vote sur l'augmentation de la cotisation et le vote sur la cotisation extraordinaire aient lieu;
- B) Changer les règlements pour que dorénavant les états financiers et le budget prévisionnel pour l'année à venir soient entièrement disponibles sur le site de l'Ordre au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

A-94-14.3

COMITÉ POUR UNE PRÉSIDENTE PERMANENTE À L'OIQ À PARTIR DE 2013

M. Réal Duquette, ing., appuyé par M. Houssef Sfaxi, ing., propose, tel que rédigé au point 14.3 du cahier de travail de créer un comité pour nommer un président occupant cette fonction de manière permanente à l'Ordre et d'en faire rapport à l'Assemblée générale 2012.

La présidente indique qu'il s'agit de réflexions qui ont cours au comité sur la gouvernance de l'Ordre.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., est d'avis que l'Assemblée ne doit pas contraindre la direction de l'Ordre à prendre une décision hâtive en ce sens.

M. Roger Dufresne, ing., mentionne que pour les gens qui sont élus en permanence, il devrait y avoir un vote de confiance à toutes les années ou aux deux ans. S'il devait y avoir un tel mandat, la contrepartie serait une procédure de destitution. Il s'agit de prévoir une reddition de compte.

La proposition est mise aux voix et après le décompte des voix, elle est rejetée à la majorité, 34 ayant voté pour, 35 ayant voté contre et 8 s'étant abstenus.

A-94-14.4 COMITÉ DE RÉVISION POUR LE « MEMBERSHIP » D'UNE SECTION RÉGIONALE

M. Réal Duquette, ing., appuyé par M. Michaël Côté, ing., propose, tel que rédigé au point 14.4 du cahier de travail, qu'un comité de travail soit créé pour revoir la répartition des membres et la limites géographiques des sections régionales.

La présidente précise que les sections régionales feront l'objet des travaux du comité sur la gouvernance au cours de l'exercice 2011-2012.

M. Roger Dufresne, ing., mentionne qu'il y aura de plus en plus d'ingénieurs en région, notamment avec l'étalement urbain et le Plan Nord. Il serait indiqué qu'il y ait des régionales adaptées à ces situations.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QU'une Régionale de l'OIQ peut atteindre jusqu'à +/- 14 000 membres;

ATTENDU QU'il existe une façon de faire pour créer une régionale;

ATTENDU QU'un(e) président (e) de régionale est une personne bénévole;

ATTENDU LE nombre croissant d'ingénieurs(es) à l'OIQ;

ATTENDU LE nombre inégal de membres d'une régionale particulièrement en Montérégie (Richelieu et Plein Sud), l'île de Montréal, Laval-Laurentides et Lanaudière;

ATTENDU QUE la formation continue est devenue une réalité en 2011 et deviendra une charge de travail importante et continue pour les régionales;

ATTENDU QU'il doit y avoir plus de régionales dû au fait de la croissance de membres;

ATTENDU QUE la promotion de la profession est une priorité de l'OIQ et des sections régionales;

Sur proposition de M. Réal Duquette, ing.
Appuyée par M. Michaël Côté, ing.

A-94-14.4.1

L'ASSEMBLÉE DEMANDE qu'un comité de travail soit créé reliant les Administrateurs de l'OIQ (4) et les sections régionales concernées (5) pour revoir la répartition des membres et les limites géographiques des sections régionales; un rapport devra être déposé et présenté à l'AGA de 2012 et que les recommandations fassent parties des résolutions présentées à cette AGA de 2012.

A-94-14.5

AUGMENTATION DE LA COTISATION

M. François P. Granger, ing., appuyé par Mme Geneviève Ouellet, ing., propose, tel que rédigé au point 14.5 du cahier de travail, de changer les règlements afin que le montant de la cotisation soit clairement indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée générale et que le montant de la cotisation votée par l'Assemblée générale soit soumis à un référendum des membres.

La Secrétaire de l'Ordre explique qu'en ce qui concerne le montant de la cotisation indiqué dans la convocation à l'Assemblée générale, il s'agit d'une question qui, si l'Assemblée générale le souhaite, serait référée au conseil d'administration pour évaluation puisqu'il s'agit d'une question réglementaire. Concernant le second point, à savoir « faire entériner par référendum, ouvert à tous les membres, l'augmentation de la cotisation votée par cette assemblée » la Secrétaire indique qu'il s'agit d'une proposition irrecevable, puisque la cotisation annuelle doit être votée par l'Assemblée générale en vertu du Code des professions. L'Assemblée générale décide de se prononcer en scindant la proposition.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QUE la cotisation à l'OIQ a augmenté plus que l'inflation depuis 2008, passant de 225\$ à 280\$ à l'exclusion des taxes, du financement de l'Office et de l'assurance secondaire;

ATTENDU QUE le montant d'augmentation de cotisation demandée n'a jamais été inscrit dans l'avis de convocation à l'Assemblée générale;

ATTENDU QUE cette augmentation est souvent vécue comme une désagréable surprise par la plupart des membres, et en particulier par ceux qui n'étaient pas présents à l'assemblée;

ATTENDU QUE le nombre d'employés de l'Ordre a explosé au cours des dernières années, passant de moins 80 à environ 130;

ATTENDU QUE les frais juridiques encourus par l'Ordre ont explosé au cours des trois dernières années, passant de 1,7 M\$ à 3,2 M\$ et qu'à date, personne n'a encore été poursuivi pour collusion ou corruption, cause principale de la dégradation de l'image de la profession;

ATTENDU QUE l'Ordre annonce depuis au moins vingt ans qu'il va faire moderniser la loi sur les ingénieurs afin de protéger les nouveaux domaines de pratique dans lesquels les ingénieurs oeuvrent et qu'aucun résultat, même mineur, n'a été atteint;

ATTENDU QUE la démonstration n'a pas encore été faite que l'Ordre utilise judicieusement les fonds dont il dispose :

Sur proposition de M. François P. Granger, ing.
appuyée par Mme Geneviève Ouellet, ing.

A-94-14.5.1

L'ASSEMBLÉE DEMANDE de changer les règlements pour que le montant de la cotisation soit désormais toujours clairement indiqué dans la convocation à l'assemblée générale annuelle.

La résolution ci-après consignée est rejetée à la majorité.

Sur proposition de M. François P. Granger, ing.
appuyée par Mme Geneviève Ouellet, ing.

A-94-14.5.2

L'ASSEMBLÉE DEMANDE de faire entériner par référendum ouvert à tous les membres l'augmentation de la cotisation voté par cette assemblée.

A-94-14.6

TRANSPARENCE

M. François P. Granger, ing., appuyé par M. Giuseppe Indelicato, ing., propose, tel que rédigé au point 14.6 du cahier de travail, que la liste des sous-traitants ayant reçus plus de 25000\$ de l'Ordre soit divulguée à l'Assemblée générale préalablement au vote sur la cotisation et que les règlements soient modifiés pour que les montants ainsi versés fassent partie des états financiers.

La Secrétaire de l'Ordre indique qu'il s'agit d'une proposition, dont les deux volets sont irrecevables en vertu de la Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, en vigueur depuis 2007 pour les ordres professionnels. Cela explique que le nom des consultants n'est plus révélé. L'Ordre est soumis à la confidentialité, notamment au niveau de ses fournisseurs et doit tenir compte de la protection accordée également au secret professionnel. La Secrétaire réfère aux dispositions pertinentes de la loi. La modératrice précise que, comme il ne s'agit pas d'une proposition où il est question de la possibilité de l'Ordre de faire pression sur l'Office des professions, elle considère cette proposition irrecevable également.

A-94-14.7 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

M. François P. Granger, ing., appuyé par M. Giuseppe Indelicato, ing., propose, tel que rédigé au point 14.7 du cahier de travail, de changer les règlements pour que la rémunération du président soit établie à un maximum de 52 000\$, pouvant être indexé selon l'indice des prix à la consommation.

M. Roger Dufresne, ing., indique que le montant de 52 000\$, qui représente un salaire d'ingénieur junior à la sortie de l'école est déraisonnable et nettement insuffisant. L'Ordre a un chiffre d'affaires de 26 M\$, il y a les soirées de bénévolat, les représentations à Québec ou dans les médias, la préparation de dossiers en plus du travail et de la famille.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., mentionne que pour avoir des présidents de qualité, il faut les rémunérer à leur juste valeur. Il demande si le président du Réseau des ingénieurs se restreint à ce montant.

M. François P. Granger, ing., explique qu'il s'agit d'un second salaire et que normalement, le président a trois rôles, soit la présidence du conseil, la représentation de l'organisation sur les tribunes publiques et l'interface avec la permanence ou le directeur général. Il exprime que ce sont des rôles qui ne requièrent pas tellement de temps et que par ailleurs, un président doit avoir un esprit bénévole.

M. Daniel Latendresse, ing. indique qu'en tant qu'administrateur d'une association, il ne reçoit pas de salaire, il accomplit cette fonction bénévolement avec grand plaisir, il a refait un site web d'une association et se demande en quoi les montants doivent être de cet ordre.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau explique que le travail accompli est pratiquement un travail à temps plein. La présidente de l'Ordre des ingénieurs assume tous les jours des fonctions très sérieuses. Il ne faut pas diminuer ce qu'elle fait ou déformer la réalité. La fonction demande de la part de la présidente un sacrifice sur ses autres tâches, son emploi, une situation également vécue par l'ancien président.

M. François P. Granger, ing., réplique que c'est avec tout respect pour le conseil d'administration ainsi que pour la fonction de président qu'il demande qu'un maximum soit fixé à la rémunération du président, en plus des montants alloués pour les séances de conseil d'administration et du comité exécutif.

La proposition ci-après consignée est rejetée à la majorité.

ATTENDU QU'il est souhaitable que le président soit une personne à « l'esprit bénévole », dont la motivation première est de faire progresser la profession;

ATTENDU QUE la rémunération du président doit compenser pour des pertes de revenus éventuelles et non pour constituer un deuxième salaire;

ATTENDU QUE la rémunération en jetons de présence du président de l'Ordre est passée de 49 135\$ en 2006 à 97 940\$ en 2010;

ATTENDU QU'un montant de 52 000\$ est certainement adéquat pour motiver un administrateur ingénieur d'expérience à assumer le rôle de président de l'Ordre et faire un excellent travail;

ATTENDU QUE l'exemple sur le contrôle des coûts doit venir d'en haut;

ATTENDU QUE l'Ordre emploie 130 personnes, dont un directeur général, pour traiter de toutes les affaires courantes, et que le président ne devrait pas s'immiscer dans les questions purement opérationnelles;

Sur proposition de M. François P. Granger, ing.
appuyé par M. Giuseppe Indelicato, ing.

A-94-14.7.1

L'ASSEMBLÉE DEMANDE de changer les règlements pour que la rémunération du président soit établie à un maximum de 52 000\$, ce montant pouvant être indexé selon l'indice des prix à la consommation.

A-94-14.8

IMPARTIALITÉ DANS L'ORGANISATION

M. François P. Granger, ing., appuyé par Mme Sabine Kébreau, ing., propose, tel que rédigé au point 14.8 du cahier de travail, de changer les règlements pour que tout Officier de l'Ordre qui souhaite briguer un poste politique (fédéral, provincial, municipal, scolaire) doive démissionner de son poste d'officier à l'Ordre avant de se présenter aux élections. Il explique que cette proposition vise à protéger l'Ordre des conflits d'intérêts, l'Ordre étant une organisation apolitique.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., indique que le Réseau des ingénieurs du Québec fait de la politique. Il invite certains membres à démissionner du conseil d'administration de l'Ordre, si cette résolution est adoptée, puisqu'eux-mêmes en conflits d'intérêts.

M. Roger Dufresne, ing., mentionne qu'il faut éviter d'avoir un officier de l'Ordre qui soit député en même temps. Par contre, dans la plupart des organismes, il faut démissionner après avoir emporté une élection et non préalablement.

M. Sébastien Deveaux, ing., demande que le comité sur la gouvernance et le conseil d'administration incluent dans leur réflexion, par rapport aux différents conflits d'intérêts avant et après les élections, la partie politique avec les entreprises, pour connaître celles qui soutiennent les candidats.

M. Giuseppe Indelicato, ing., mentionne que dans le cas de l'Ordre, il s'agit d'une organisation qui devrait être apolitique de par sa nature, dans le sens qu'elle doit protéger le public. Dans un contexte d'éthique et de gouvernance, il devient évident qu'une personne souhaitant se présenter dans un parti politique démissionne de l'Ordre avant, pour ne pas donner l'impression que l'organisation est teintée.

M. François P. Granger, ing., invite les gens à lire le résultat des élections qui viennent de se tenir et de voir pour qui les gens ont voté.

La proposition ci-après consignée est rejetée à la majorité.

ATTENDU QUE l'Ordre est un organisme apolitique;

ATTENDU QUE les officiers (président et vice-présidents) de l'Ordre jouissent d'une visibilité certaine sur la place publique;

ATTENDU QU'occuper de tels postes entraîne aussi des responsabilités;

ATTENDU QUE ces responsabilités incluent notamment le devoir d'être impartial aux yeux du public;

ATTENDU QUE la réputation d'impartialité de l'Ordre risque d'être affectée si l'un de ses officiers faisait de la politique partisane;

ATTENDU QUE l'OIQ se veut un chef de file en termes de pratiques de gouvernance :

Sur proposition de M. François P. Granger, ing.
appuyée par Mme Sabine Kébreau, ing.

A-94-14.8.1 L'ASSEMBLÉE DEMANDE de changer les règlements pour que tout officier de l'OIQ qui souhaite briguer un poste politique (fédéral, provincial, municipal, scolaire) doit démissionner de son poste d'officier à l'Ordre avant de se présenter aux élections.

A-94-15 PROPOSITIONS DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 28.1 DU RÈGLEMENT

L'Assemblée a rejeté, en début de séance, l'inscription d'une proposition à ce point de l'ordre du jour.

A-94-16 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre, M^{me} l'ingénieure Maud Cohen remercie la modératrice, Mme Nicole Lacelle, qui a gracieusement accepté d'agir à ce titre; elle remercie également tous et toutes de leur participation à cette 94^e Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La présidente invite tous les participants à un cocktail au cours duquel le président et les quatre autres membres du nouveau Comité exécutif leur seront présentés.

Sur proposition de M. Éric Potvin, ing.
Appuyée par M. Claude Martineau, ing.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare levée à 21 h 54, cette 94^e séance de l'Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La Secrétaire,

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

